

REGLEMENT DES 24 HEURES POUR NON LICENCIES

Le règlement est le même que pour les licenciés sauf pour les points suivants:

4. Administration

- Dossards remis sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical de moins d'un an et contre paiement de l'inscription à la permanence d'accueil (~~40€~~)

12. Classement:

- Le concurrent doit parcourir 100 km pour être classé. Le vainqueur est celui qui aura parcouru la plus grande distance en 24h

15. Pénalités

- Après plusieurs mises en garde verbales par les juges et à la demande du chef ou de son remplaçant, le concurrent pourra être disqualifié par les organisateurs.

18. Admission/ Exclusion:

- Les organisateur se réservent aussi de mettre hors course, après **consultation du service sanitaire, un concurrent** dont l'état de fatigue ou corporel pour porter atteinte à sa santé.

REGLEMENT POUR LES 2x6 HEURES

Le règlement est le même que pour les non-licenciés (avenant A) sauf pour les points suivants:

4. Administration:

- Dossards remis sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical de moins d'un an et contre paiement de l'inscription à la permanence d'accueil le samedi de 10a12h et le dimanche de 5h30 à 6h30; 2X6h ~~35€~~ et 6h individuel ~~20€~~ et 6h par équipe de 2 ~~25€~~.

8. Appels des concurrents:

- Le samedi 29 août à 12h45.
- Le dimanche 30 août 2020 à 6h45 sur la ligne de départ, place de wadelincourt.
- Départ : Dimanche 30 août 2020 à 7h00, place de Wadelincourt.

12. Classement:

- La compétition se déroule selon la même mode que les 24 heures y compris les petits tours dès les 5h15 de course. « Les 45 dernières minutes en petits tours »

Wadelincourt le 1 janvier 2020
Fédération belge Francophone d'Athlétisme.

Club des marcheur wadelincourt
ACST-SAUVEUR et ATH ATHLÉTISME

Biebuyck pascal.